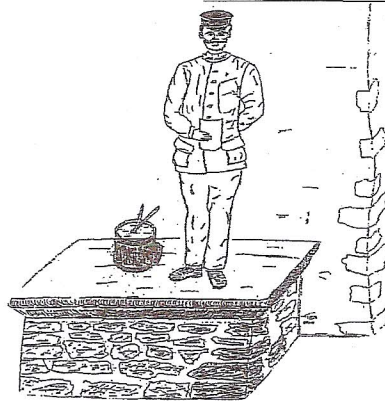


LaBabillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr



Octobre 2015

Arès à la population !

L'Association des Maires de France tire la sonnette d'alarme !

D'un côté l'Etat nous impose de plus en plus d'obligations coûteuses sans compensation financière, de l'autre il réduit les dotations communales de 30 % ;

De plus l'Etat nous impose la suppression des syndicats avec transferts de compétences vers les communautés de communes et la création de communes nouvelles par la fusion des communes. Pour quelles économies ? Qu'on nous le démontre !

Soyez assurés, chers administrés, que le conseil municipal est conscient de la lourde responsabilité qui pèse sur ses épaules en cette période charnière et tourmentée et saura faire face afin qu'il fasse toujours bon vivre dans notre village.

Attention ! Attention !

Malgré toutes nos recommandations antérieures, nous constatons que de plus en plus de chiens sont laissés en divagation par leurs propriétaires. Nous ne pouvons plus tolérer ce phénomène.

Désormais, tout animal en errance sur la voie publique sera recueilli par la fourrière.

Nous sommes désolés de prendre une telle décision mais nous agissons ainsi pour la sécurité de tous !

Nous lançons un ultime appel à votre devoir de citoyens !

Qu'on se le dise !

Les décisions essentielles du conseil municipal

Séance du 17 septembre 2015.

Michel JOLY, responsable de la destruction des nuisibles sur la commune, est venu présenter à l'ensemble du conseil municipal le rapport des actions accomplies ces derniers mois écoulés. Dix renards et une trentaine de ragondins ont été détruits. Tous nos remerciements à Michel pour tout le travail accompli. De plus, trois constats importants sont à souligner et nécessitent une extrême prudence de la part de nous tous :

Les renards sont contaminés par la gale, maladie contagieuse et transmissible aux chiens ! Dans l'intérêt de tous soyez vigilants;

Les rats des champs envahissent notre territoire, il est recommandé à chaque foyer de bien stopper la prolifération de ces nuisibles par des moyens appropriés sur chacune des propriétés privées ;

Des chiens sont malheureusement encore en divagation et ce, de manière récurrente. Cela provoque fréquemment de gros dégâts dans les élevages;

Nous vous informons que tout chien en errance sera systématiquement mis en fourrière !!!

Il est regrettable qu'une fois de plus nous soyons obligés d'attirer l'attention de tous sur les risques de poursuites pénales et préjudices moraux encourus en cas d'accident ...

Un chemin communal traverse et dessert de part et d'autre exclusivement la propriété de « La Vollerie ». Sur la demande du propriétaire, le conseil a donné son accord pour vendre le tronçon de chemin traversant cette propriété.

Les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des permis de construire et autres documents d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes dotées d'un PLU, (Plan Local d'Urbanisme) et 1^{er} janvier 2017 pour les autres communes dont Cossé en Champagne. La compétence revient aux communes sans compensation financière. Le conseil a accepté la proposition de la com-com, laquelle offre, dans le cadre de la mutualisation des services de prendre en charge cette fonction moyennant une compensation financière de 690 € par an pour Cossé en Champagne.

Travaux et affaires en cours

A la suite du refus de Monsieur Jean-Michel Gasnier de livrer les pierres pour les différents chemins communaux aux conditions demandées par le conseil municipal, il a été décidé de confier la commande à l'entreprise Lemaître de Saint Jean sur Erve. La **livraison des pierres** se fera dans les semaines à venir.

Le fonctionnement et le financement du centre de loisirs situé à Ballée pour desservir Ballée et les communes voisines a été reconduit et réactualisé. La commune de Préau a accepté d'adhérer au centre de loisirs et a signé la convention, sa participation aura pour conséquence de répartir de façon plus équitable la contribution financière de l'ensemble des communes adhérentes. Pour les communes de Beaumont et Saint Loup du Dorat qui n'ont pas adhéré, le déficit du centre de loisirs sera compensé par une augmentation significative de la participation financière demandée aux familles des communes concernées.

Le dossier de demande de transformation du logement de la poste en Etablissement Recevant du Public, ERP, a reçu un avis favorable lors de la commission sécurité du 15 septembre 2015. La deuxième étape sera d'obtenir l'avis favorable de la commission départementale d'accessibilité. Affaire à suivre...

Prenez notes

L'agence postale sera fermée du 26 au 31 octobre inclus
Nous vous remercions de votre compréhension

Soucieux de garder une grande proximité avec vous, **Nos conseillers territoriaux vous communiquent leurs coordonnées :**

Julie JEAN

9 rue des Croix

53480 VAIGES

06 26 24 36 53

julie.jean@lamayenne.fr

Norbert BOUVET

Le Pas de Bault

53170 VILLIERS-

CHARLEMAGNE

06 07 39 68 54

norbert.bouvet@lamayenne.

A leurs côtés : **Georgette ROUSSELET** 06 80 40 17 32

georgette.rousselet@orange.fr et **Patrick LE ROUX**

06 87 74 77 02 le_roux.patrick@aliceadsl.fr

Et puis encore

A propos de l'école,

Comme nous le pressentions fortement, nous n'avons plus que **deux classes depuis cette nouvelle rentrée scolaire** ; Madame Héloïse Rahard-Tourneux , directrice et Madame Lisa Baron ont pris leurs fonctions. Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite pour le bien et le devenir de tous nos enfants.



Les différentes activités périscolaires réalisées dans le cadre des NAP « Nouvelles Activités Périscolaires » anciennement TAP « Temps d'Activités Périscolaires » sont reconduites avec l'ensemble des bénévoles à la plus grande joie des enfants. Pierre Monnier, en liaison avec l'atelier « Découverte du patrimoine » anime un atelier photo. Chantal Coignard, avec sa guitare, prendra le relai pour l'activité chorale après les vacances de la Toussaint.

Un deuxième titre de champion d'Europe de Boxe française pour Charles Herbert.

Le 17 octobre 2015 à Budapest (Hongrie), Charles Herbert, bénévole pour l'encadrement des nouvelles activités périscolaires à l'école de Cossé-en-Champagne gagne son deuxième titre de Champion d'Europe.

Il détient désormais les titres de Champion du Monde, double champion d'Europe et triple champion de France.



Un grand merci à tous ces généreux bénévoles qui contribuent largement au brassage des générations.

Adeline Poirrier, cantinière, pour des raisons personnelles, a donné sa démission, Marie Lépine assure l'intérim en attendant un nouveau recrutement en cours en liaison avec POLE EMPLOI.

Une fois de plus, les journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 ont attiré de nombreux visiteurs à l'église. Plus d'une cinquantaine de personnes ont suivi avec beaucoup d'intérêt les visites guidées. Grâce aux peintures murales de l'église, Cossé en Champagne est en voie de devenir un site historique et touristique.

REseau SOcial d'Aides à la Personne

« Un réseau pour aider et être aidé »

L'AGEMA et l'association RESO'AP, fondée par la MSA et Générations Mouvement, ont mis en place un nouveau service à l'attention des habitants de la Communauté de Communes nécessitant un accompagnement :

- à domicile (pour rompre l'isolement, ...),
- hors domicile (lors de leurs déplacements).

Aller chez le médecin, faire des démarches administratives, etc... RESO'AP met en relation des personnes ayant un besoin en accompagnement avec des bénévoles.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficiaire des services, pour tout renseignement, veuillez contacter le 06 6085 16 30 (du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h) Contact : contact@resoap.fr Carine SEITE, Responsable MSA Services 02.43.39.44.29

Pêle Mêle

Le Club des aînés

Le mercredi 30 septembre, les aînés se sont réunis autour d'un repas amical chez Valérie.

Le concours de belote a eu lieu les 9 -10 et 11 octobre à la salle des fêtes. Nous remercions vivement tous les participants et en particulier les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette animation.

Puis nous irons à Brûlon le 17 novembre où un repas dansant avec spectacle nous attend. Enfin, nous nous retrouverons comme tous les ans autour d'un repas festif à l'occasion des fêtes de fin d'année chez Valérie le 5 décembre.

Les membres du club des aînés

AC-AFN Association des anciens combattants d'Afrique du Nord et autres conflits - Association pour le devoir de mémoire

La cérémonie commémorative de l'armistice sera organisée le **mercredi 11 novembre 2015 à Cossé-en-Champagne** selon le programme suivant :

- 10h30 Messe en l'église de Cossé-en-Champagne
- 11h30 Commémoration de l'armistice au monument aux morts
- 11h45 Vin d'honneur

Tous les anciens combattants sont conviés à cette cérémonie ainsi que toutes les personnes désirant s'inscrire dans une démarche de devoir de mémoire.

Christian Herbert,

Vice-Président de l'AC-AFN Cossé-en-Champagne

Mot du club Gym à Cossé

Rentrée sportive

Les cours ont repris le mercredi 16 septembre au même endroit et aux mêmes horaires que les années passées. Sous la houlette de Maryse Ferrant, nous pratiquons 45 minutes de zumba à partir de 20h00. Puis nous enchaînons avec 45 min de gymnastique basée essentiellement sur le renforcement musculaire. Il est encore possible de s'inscrire à l'une ou/et l'autre activité. Tarifs : 60 euros pour la gymnastique, 70 euros pour

la zumba, 110 euros pour participer aux deux activités.

Renseignements et inscriptions: 02-43-90-56-68 ou 02-43-64-32-50

Les membres du bureau "Gym à Cossé"

Le mot de l'école

La nouvelle équipe est composée de Lisa Baron pour la classe des maternelles - CP et de Héloïse Rahard-Tourneux qui assure la direction de l'école et prend en charge la classe des CE1-CE2-CM1-CM2.

La classe de maternelle a pour projet le tour du monde. L'autre classe réalise une correspondance avec une classe de Mayotte.

Rappel pour ceux qui veulent découvrir les articles des élèves de l'école, n'hésitez pas à aller sur le blog de l'école : <http://passerelle.ac-nantes.fr/cosseexpress/>

L'équipe enseignante



L'équipe des enseignantes et des bénévoles des activités périscolaires.

« Lire et Faire Lire »

L'équipe de « Lire et Faire Lire » se réjouit de reprendre le chemin de l'école. Nous sommes trois bénévoles : Germaine Bréhin, Isabelle Mauvieux et Joël Damond, ce dernier remplace Isabelle Oger.

Il arrive que les enfants nous demandent de les laisser lire eux-mêmes à haute voix comme si nous étions des enseignants. Mais nous ne sommes pas des professeurs, notre but est de donner envie de lire aux enfants, de leur faire découvrir des livres en leur faisant partager notre goût de la lecture car plus ils liront, meilleures seront leurs facultés intellectuelles.

Nous leur proposons alors de lire chez eux pour leurs frères et sœurs ou à la bibliothèque de l'école. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de constater que des enfants lisent et présentent les images des albums au plus petits en activité bibliothèque !

L'association « Lire et Faire Lire » nous demande de nous engager pour l'année scolaire, mais en cas d'absence, nous aimerions bien pouvoir nous faire remplacer. Pour être bénévole de cette association, les conditions sont très simples :

Il suffit d'avoir au moins 50 ans, d'être disponible le mardi de 13h30 à 14h15 et bien sûr de vouloir partager son goût de la lecture avec les enfants.

L'association propose des formations conviviales pour s'exercer aux lectures théâtralisées et découvrir la littérature jeunesse auprès des libraires et bibliothécaires. C'est une littérature plus riche que celle que l'on rencontre dans les rayons des supermarchés.

Il est possible d'emprunter de beaux albums dans les bibliothèques et médiathèques environnantes (Ballée, Brûlon, Sablé, Meslay, Vaiges, Ste Suzanne, etc...), elles sont ouvertes les mercredis et samedis. A proximité, Bannes possède un dépôt de livres, c'est gratuit et ouvert à tous le mercredi matin.

Alors n'hésitez pas à y aller, emmenez vos enfants et bonne lecture.

Isabelle Mauvieux

Le mot de l'APE du RPI Cossé / Bannes,

L'APE s'est réunie le 7 septembre 2015 pour constituer son nouveau bureau. Ainsi Xavier Suzanne a été élu Président, Guillaume Tinnière Vice-Président, Sébastien Bernard Trésorier, Caroline Limousin Vice-Trésorière, Myriam Saulnier Secrétaire et Magali Gasnier Vice-Secrétaire.

Les actions de l'APE servent à financer les sorties scolaires des enfants de l'école tout au long de l'année scolaire, d'ores et déjà nous vous attendons le samedi 5 décembre 2015 autour de « l'arbre de Noël » avec vente de gâteaux-bijoux et dîner convivial. Au menu : « Marmite Sarthoise ». Nous vous attendons nombreux et vous en remercions à l'avance.

Le bureau de l'APE

Le Comité des fêtes

Nous profitons de la babillarde pour vous présenter toutes nos excuses pour la soirée moules frites pour laquelle les retours ont été en majorité négatifs. Concernant le temps, nous ne pourrions malheureusement rien faire, en revanche pour ce qui est du repas nous changerons complètement et nous vous proposerons une nouvelle formule. Nous espérons vivement vous voir aussi nombreux l'année prochaine ! Merci de nous faire confiance.

Les membres du bureau

Dates à retenir

- Dimanche 25 octobre : Accueil de l'Association qui fait la promotion des peintures d'Adelyne Neveux dont quatre oriflammes pavoisent le chœur de l'église.
- Dimanches 6 et 13 décembre 2015 : Elections régionales.

La baisse de dotation financière de l'État

met votre commune en danger

Les conséquences sur votre vie quotidienne

En mars 2014, l'équipe municipale élue à Cossé-en-Champagne s'est installée avec des projets programmés pour la durée du mandat que vous lui avez confié. Pour fonctionner et en compensation des charges qu'elles assument, toutes les communes reçoivent de l'Etat des « dotations », autrement dit des aides publiques.

*Pour la première fois dans l'histoire, sous la pression de la Commission européenne, ces aides nationales vont baisser très fortement de **30%** et très brutalement entre **2015 et 2017**. Ainsi l'effort de participation des communes à la réduction du déficit de l'Etat français s'annonce **lourd de conséquences pour tous : élus et citoyens.***

Notre commune pourra-elle faire face à cette baisse brutale de ressources ?

Le budget de la commune, contrairement à celui de l'Etat doit toujours être voté en équilibre.

Ainsi, lorsque les ressources de la commune baissent, et que les dépenses de fonctionnement ont été réduites au maximum, les solutions alternatives apparaissent alors peu nombreuses :

*Elles peuvent être **ponctuelles** (par exemple, la commune vend ses biens immobiliers lorsqu'elle en possède ou recourt à l'emprunt si elle le peut) ou **extrêmes** (augmentation des tarifs des services communaux, hausse des impôts locaux).*

*Dans un contexte économique et social déjà tendu pour de nombreux habitants, l'augmentation de la fiscalité aggraverait les difficultés, **vos élus locaux ne souhaitent pas recourir à cette solution.***

Telle que se présente la situation imposée par l'État, sauf à augmenter les tarifs communaux ou les impôts locaux, les élus ne disposeront d'aucune solution pour éviter le double impact qui s'annonce :

- Sur le citoyen :

Vous êtes tous aujourd'hui « consommateurs » d'un service communal (activités périscolaires, garderie, cantine, centre de loisirs, action sociale, transports...), d'une association (sports, culture...) jusqu'alors aidés par la mairie.

Déjà des communes sont contraintes de renoncer à des travaux d'aménagement, d'entretien ou de mises aux normes avec pour conséquences la dégradation de structures (voirie) ou la fermeture de certains complexes (piscine, crèche...). D'autres déclarent être sans autre solution à court terme que celle d'augmenter les tarifs communaux (celui des cantines par exemple) voire de facturer certains services gratuits tels que les activités périscolaires. La réduction des heures d'ouverture aux publics est aussi envisagée (non remplacement des agents partant à la retraite, non-renouvellement des agents contractuels...).

*Les arbitrages à venir s'annoncent douloureux pour les élus et déjà de nombreuses communes ont dû suspendre certains programmes de travaux et réduire les subventions accordées aux associations. **Au bout de la chaîne, les habitants en supporteront inévitablement les conséquences.***

- Sur les entreprises proches du secteur public et l'emploi local

Les élus des communes et intercommunalités seront conduits à renoncer en partie aux investissements prévus lors de leur élection, ce repli va toucher les entreprises et leurs salariés concernés par ces projets. La gravité de cette situation a conduit le Premier ministre à s'engager avant l'été à la création d'un fonds d'un milliard d'euros dédié à l'investissement local, mais sans en préciser à ce stade son financement. Une enquête de la délégation du Sénat aux collectivités locales indique que 62 % des élus interrogés ont diminué leurs dépenses d'investissement pour cette année et prévoient une baisse plus forte d'ici 2017. Certains secteurs économiques sont déjà très touchés comme celui des travaux publics : avec un chiffre d'affaires en baisse de 10 % en 2014 et des carnets de commandes en berne pour 2015. Le Bâtiment est aussi impacté par la suspension des projets de rénovations et de constructions.

Pourquoi vos élus se mobilisent en cette rentrée 2015 ?

Parce que le compte à rebours est enclenché : comme chaque année, le projet de loi de finances (PLF) sera présenté en Conseil des ministres en cette rentrée de septembre : **le gouvernement peut à cette occasion revenir, au moins en partie, sur la baisse des dotations aux collectivités locales.**

C'est la principale revendication de vos élus relayée par le réseau de l'Association des Maires de France (AMF) : rediscuter l'ampleur de cette baisse et obtenir un allongement du calendrier de l'effort demandé.

MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR LA RÉVISION DE LA BAISSE SANS PRÉCÉDENT DES AIDES PUBLIQUES VERSÉES PAR L'ETAT AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS !

Habitantes, habitants de la commune de Cossé-en-Champagne, que vous soyez : Actifs, retraités, étudiants ou demandeur d'emploi, familles avec enfants, acteurs du monde associatif, entrepreneurs ou salariés travaillant directement ou indirectement avec les collectivités, ...

Vous êtes tous concernés par les arbitrages difficiles que devront faire vos élus si l'ampleur de cette baisse des aides de l'Etat devait être maintenue !

Signature : <https://www.change.org/p/l-appel-du-19-septembre-pour-toutes-les-communes-de-france>



4^{ème} TRIMESTRE 1915

1/ CHRONOLOGIE

A partir du 22 septembre jusqu'au 6 octobre, l'armée des Alliés tente une deuxième percée du front en Champagne.

Du 25 septembre au 11 octobre, c'est une troisième tentative en Artois.

Les poilus découvrent les Balkans et la Grèce :

Le 5 octobre, les troupes franco-britanniques débarquent à Salonique (Thessalonique) violant ainsi la neutralité grecque. Le corps expéditionnaire allié venu soutenir la Serbie contre l'invasion Bulgare rejoint Salonique après la retraite Serbe, dès le 21 octobre. Le 21 décembre, l'armée franco-britannique quitte les Dardanelles où elle était engagée pour combattre les Turcs. Elle se regroupe à Salonique.

Le 10 novembre, les Italiens tentent pour la quatrième fois de franchir l'Isonzo. Ce fleuve se situe entre l'Italie et la Slovenie. Les italiens se battent contre les autrichiens.

Le 6 décembre, le Général Joffre est nommé Généralissime, en accord avec les alliés.

Sa stratégie, « l'offensive à outrance » sera par la suite critiquée, car très chère en vies humaines et peu efficace en termes de résultats.



Tranchée reconstituée (et visitable) à « La main de Massiges »

2/ Nouvelles de nos soldats au cours du quatrième trimestre 1915

Préparée durant l'été, une deuxième bataille commence en septembre. L'armée déclenche une offensive au nord d'Arras et une autre en Champagne, entre Auberives et la main de Massiges sur 25 kilomètres de front.

Nos jeunes Cosséens combattent à Saint-Hilaire-le-Grand, Souain et Brienne. Maurice LETHEULE, chauffeur-mécanicien, succombe à ses blessures le 4 octobre 1915 à l'hôpital de Mourmelon-le-Grand. D'abord enterré au cimetière du Bois Liévin, il sera enseveli dans la nécropole d'Auberives à la fin de la guerre. Roger LETHEULE, qui était cultivateur à Cossé, disparu à Souain est fait prisonnier. Il décède en captivité le 5 décembre 1915 à l'hôpital militaire de Sedan, cette ville étant alors en zone occupée. François RENOULT, cultivateur lui aussi, reçoit des éclats d'obus à la cuisse droite et « à la pointe du cœur » lors de l'attaque du 27 septembre à Brienne. Evacué et soigné à l'hôpital temporaire d'Angoulême jusqu'au 25 novembre, les médecins considèrent sa blessure « incomplètement cicatrisée ». Il séjourne ensuite à l'hôpital auxiliaire de Loches jusqu'au 26 janvier 1916. L'offensive s'avère tout autant meurtrière à Saint-Hilaire-le-Grand, Camille Pierre LEROY y est touché lui aussi le 27 septembre. Vital-Henri LEMAÎTRE, cultivateur aux Robidasnières, a déjà été blessé deux fois depuis le début du conflit. Le 22 octobre 1915, on apprend qu'il a les pieds gelés à Massiges. Les mauvaises conditions de vie dans les tranchées, le froid, l'humidité, l'hygiène en sont les causes. Massiges demeure dans les mémoires sous le nom de « la main de Massiges ». Ce lieu situé en Champagne a la particularité de ressembler à une main, les collines ayant la forme des doigts. Les Allemands dominent ces hauteurs, les français se trouvent en contrebas face à la main. L'armée française attaque et s'empare des collines à l'automne 1915.



L'album de la guerre que fait paraître « L'Illustration » relate : « Le 8 octobre, quand l'action prit fin, nous tenions la butte de Tahure et la main de Massiges. Dès le 30 septembre, on pouvait évaluer à 120.000 hommes les effectifs ennemis hors de combat ».

Mais, la bataille de la Marne est-elle pour autant gagnée ? Même si les Allemands abandonnent environ quatre kilomètres en profondeur, leur deuxième ligne demeure inaccessible. La guerre de mouvement reste impossible. Les batailles déciment les régiments, ils sont reformés. François ANGOT et Eugène DROUIN sont incorporés dans de nouveaux régiments, tandis que d'autres jeunes partent au front comme Fernand PICHON, 19 ans, cultivateur à La Novale, et Gustave BARBIER, 20 ans, qui sera plus tard cultivateur à La Maillardière.